

BONITA ZARRILLO

Member of Parliament | Députée Port Moody-Coquitlam

12 April 2022

The Honourable Diane Lebouthillier, P.C., M.P. Minister for National Revenue 555 MacKenzie Avenue Ottawa, ON K1A 0L5

The Honourable Carla Qualtrough, P.C, M.P.
Minister of Employment, Workforce Development and Disability Inclusion
140 Promenade du Portage
Gatineau, QC K1A 0A9

Dear Ministers Lebouthillier and Qualtrough,

Re: Disability Tax Credit

I am writing about an issue I initially raised with Minister Qualtrough at the HUMA committee meeting on 24 March 2022 during the briefing on the Minster's Mandate Letter.

The federal government announced changes to the Disability Tax Credit's (DTC's) eligibility process in Budget 2021, which will help increase access for more Canadians, including those living with Type 1 Diabetes (T1D). The current eligibility requirements are problematic and more must be done to allow for equitable access to this program. In the opinion of medical professionals, the 14-hour per week requirement to qualify represents a significant barrier of access for applicants of the DTC who rely on life-sustaining therapies – including insulin.

Budget 2021 proposed making certain amendments to the DTC eligibility criteria, but legislation is not yet in place. Changes to the DTC criteria will require legislative changes advanced by Finance. As part of the Department of Finance's consultation of draft legislative tax proposals, JDRF prepared a detailed recommendation to the Department of Finance on an amendment to enhance access to the DTC for thousands of vulnerable Canadians living with T1D by removing the 14-hour requirement entirely.

Bonita.Zarrillo@parl.gc.ca

BonitaZarrillo.ndp.ca

I am in favour of this recommendation proposed by JDRF and ask that this arbitrary requirement be removed for the 2022 tax year and beyond.

As you know, JDRF is the leading global organization funding T1D research and represents an extensive network of volunteers. Although their mission is to ultimately find a cure for T1D, they also advocate for thousands of Canadians currently living with T1D, many of whom rely on daily life-saving treatments and do not currently qualify for Disability Tax Credit (DTC).

The NDP looks forward to working with the government to make life more equitable for people with disabilities and to build a truly inclusive Canada.

Sincerely,

Bonita Zarrillo, MP Port Moody—Coquitlam

NDP Critic for Disability Inclusion



BONITA ZARRILLO

Member of Parliament | Députée Port Moody-Coquitlam

Le 12 avril 2022

L'honorable Diane Lebouthillier, C.P., députée Ministre du Revenu national 555, avenue MacKenzie Ottawa (Ontario) K1A 0L5

L'honorable Carla Qualtrough, C.P., députée Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap 140, promenade du Portage Gatineau (Québec) K1A 0A9

Mesdames les Ministres,

Objet : Crédit d'impôt pour personnes handicapées

Je vous écris aujourd'hui au sujet d'une question que j'ai initialement soulevée avec le ministre Qualtrough lors de la réunion du comité HUMA du 24 mars 2022, au cours du briefing sur la lettre de mandat du ministre.

Dans le budget de 2021, le gouvernement fédéral a annoncé des changements au processus d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) afin qu'un plus grand nombre de Canadiens, notamment ceux qui vivent avec le diabète de type 1 (DT1), puissent y avoir accès. Or, les critères d'admissibilité actuels posent problème, et il faut en faire davantage pour assurer un accès équitable à ce programme. De l'avis des professionnels de la santé, le critère selon lequel il faut consacrer 14 heures par semaine au traitement pour avoir droit au CIPH constitue un obstacle majeur pour les demandeurs qui dépendent de soins thérapeutiques essentiels, y compris de l'insulinothérapie.

Le budget de 2021 proposait d'apporter certains changements aux critères d'admissibilité du CIPH, mais les dispositions législatives correspondantes ne sont pas encore en place. La modification des critères du CIPH requiert que le ministère des Finances propose des modifications législatives. Dans le cadre des consultations que le Ministère a menées sur les propositions législatives fiscales, la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile (FRDJ) a recommandé la suppression totale du critère des 14 heures en vue d'améliorer l'accès au CIPH pour des milliers de Canadiens vulnérables vivant avec le DT1.

J'appuie la recommandation formulée par la FRDJ et je réclame que cette exigence arbitraire soit supprimée à partir de l'année d'imposition 2022.

Comme vous le savez, la FRDJ est la principale bailleuse de fonds de la recherche sur le DT1 à l'échelle internationale et représente un vaste réseau de bénévoles. Si sa mission première est de trouver un remède au DT1, elle défend également les intérêts de milliers de Canadiens qui vivent avec le DT1, dont bon nombre dépendent de soins thérapeutiques quotidiens essentiels au maintien de la vie et ne sont pas admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) à l'heure actuelle.

Le NPD se réjouit à la perspective de collaborer avec le gouvernement pour bâtir un Canada véritablement inclusif et pour rendre la vie plus équitable pour les personnes handicapées.

Cordialement,

Bonita Zarrillo, Députée Port Moody—Coquitlam

Porte-parole - Inclusion des personnes en siutation de handicap